

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/5/36
DOSSIER N°7123**

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE -
SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-09/5/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les demandes de subvention ci-dessous dans le cadre des subventions aux associations comme suit :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la subvention départementale
Syndicat des éleveurs LIMOUSIN	Promouvoir la race Limousine Festival de la Limousine	1 000,00 €
Syndicat des éleveurs de chevaux de trait de la Creuse	Organisation de 4 concours locaux et un concours Départemental à CHENERAILLES le 6 septembre 2025	2 000,00 €
Jeunes Agriculteurs de la Creuse	Terre en fête édition 2025 + Journée Inter JA départementale	2 000,00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 6318.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET